Tarifs Municipaux à compter du 1er septembre 2016

DISPOSITIONS GENERALES

Cycles des tarifs :

Les tarifs votés s'appliquent sur 2 cycles distincts selon les prestations proposées :

Tarifs en € N : application du 1er janvier au 31 décembre de l'année N (année civile)

Tarifs en € N/N+1 : application du 1er septembre N au 31 août N+1 (année scolaire)

Rappel des principes d'équilibre budgétaire pour les stages et activités spécifiques toutes activités confondues :

Obligation de respecter le principe d'équilibre budgétaire tous stages et toutes activités spécifiques confondus sur l'année

Principe obligatoire de tarification pour les stages et activités spécifiques organisés par la commune :
total des dépenses prévisionnelles directes + 5% de frais de structure + 5% de frais administratifs / Nombre de participants

Principe obligatoire de tarification pour les stages et activités spécifiques organisés par des intervenants extérieurs :
facturation directe aux participants sur la base de la grille des tarifs existants

Exceptions : le principe d'équilibre budgétaire ne sera pas appliqué dans les cas suivants :

- Activités spécifiques mises en place par la bibliothèque municipale qui sont gratuites depuis l'ouverture du centre culturel, tout comme la gratuité du spectacle de Noël de la Maison de l'enfance.

- Activités spécifiques organisées par les accueils de loisirs maternel et élémentaire où les tarifs à facturer pour chaque participant résultent du prix de revient de l'activité hors frais de personnel et frais administratifs considérant que pour la quasi-totalité des cas aucune préparation n'est nécessaire de la part des animateurs puisqu'il s'agit purement et simplement d'accompagner les enfants dans des structures extérieures (activités hors sportives municipales comme la patinoire…)

- Camps de l'Escale organisés en intercommunalité afin d'être en adéquation avec les autres communes partenaires qui ont décidé de ne pas intégrer les frais de personnel dans le coût de ces activités et qui par ailleurs se voient appliquer une autorisation de couverture par le budget principal limité à 25%.

Calcul des tarifs dégressifs : pour les familles dont le quotient familial change au 1er janvier, ce qui induit un changement de tarifs, le nouveau quotient est appliqué à compter du mois de janvier. Aucune rétro-activité ne sera appliquée après le 28 février.

Règles applicables au Pôle Enseignement Artistique :

L'abonnement aux écoles d'arts est annuel, le paiement est trimestriel.

Avantage famille : abattement de 20 % à partir de la 3ème personne et suivante d'une même famille cessonnaise inscrite dans l'une ou l'autre des écoles d'art **ou** application des tarifs dégressifs s'ils sont plus avantageux pour l'usager.

Remboursements en cas de nombre de cours inférieurs à 30 : le forfait annuel est divisé par 30 cours (quelque soit le nombre de semaines de cours dans l'année) et le résultat est multiplié par le nombre de cours non donnés en dessous de 30 cours.

Remboursement =(Forfait annuel/30) X (Nombre de cours non reçus)

Si le remboursement doit se produire pour des cours non reçus au 3ème trimestre, un titre de remboursement sera émis ou une régularisation sera effectuée sur la facture suivante

Aucun remboursement n'est effectué si le montant du remboursement est inférieur à 15 € pour l'année scolaire.

Règles d'arrondis :

Pour les tarifs nécessitant un « rendu de monnaie », l'actualisation est arrondie au 10ème d'€uro supérieur.

Cette règle de l'arrondi ne s'applique pas aux tarifs dégressifs monétisés pour lesquels les familles règlent leurs prestations essentiellement par chèque ou carte bancaire.

Règles de paiement des prestations en cas d'inscription ou désengagement de l'usager en cours d'année :

Afin d'éviter des frais de gestion en inadéquation avec les besoins des usagers puisque les contrats des enseignants et intervenants sont établis au vu des inscriptions enregistrées en début d'année :

Tout désistement intervenant en cours d'année donnera lieu à paiement de la totalité de la cotisation.

Toute inscription réalisée en cours d'année fera l'objet d'un recouvrement pour le (ou les) trimestres entamés, en entier.

Définition de la notion de cessonnais :

On entend par cessonnais toute personne physique redevable **d'une taxe d'habitation** sur le territoire de la commune de CESSON SEVIGNE.

Le statut de cessonnais est validé par un justificatif de domicile de l'usager datant de moins de 3 mois (Gaz, électricité, documents fiscaux) fourni chaque année au mois de septembre et/ou au moment de l'inscription aux activités.

Le statut de cessonnais donne accès aux **tarifs "cessonnais**" et à la grille des **tarifs dégressifs** applicable pour les activités concernées.

Services Périscolaires

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2016/2017
Restauration	Cessonnais	Le repas-Tranche 1	4,83 €
		Le repas-Tranche 2	4,50 €
		Le repas-Tranche 3	4,14 €
		Le repas-Tranche 4	3,80 €
		Le repas-Tranche 5	3,41 €
		Le repas-Tranche 6	2,88 €
		Le repas-Tranche 7	2,20 €
		Le repas-Tranche 8	1,11 €
		Le repas-Tranche 9	1,11 €
	Personnel communal	Le repas	4,97 €
	Personnel ayant un lien de service avec la ville	Le repas	5,14 €
	Personne n'ayant pas prévenu son absence au repas	Le repas	7,50 €
	Personne n'ayant pas prévenu sa présence au repas	Le repas	6,20 €
	Non cessonnais	Le repas	5,36 €
Accueil périscolaire du matin	Cessonnais	La demi heure de garderie-Tranche 1	1,04 €
		La demi heure de garderie-Tranche 2	0,97 €
		La demi heure de garderie-Tranche 3	0,90 €
		La demi heure de garderie-Tranche 4	0,83 €
		La demi heure de garderie-Tranche 5	0,73 €
		La demi heure de garderie-Tranche 6	0,63 €
		La demi heure de garderie-Tranche 7	0,57 €
		La demi heure de garderie-Tranche 8	0,47 €
		La demi heure de garderie-Tranche 9	0,32 €
	Non cessonnais	La demi heure de garderie	1,56 €
Accueil périscolaire du soir-Goûter inclus	Cessonnais	Le forfait garderie 2h30-Tranche 1	3,01 €
		Le forfait garderie 2h30-Tranche 2	2,79 €
		Le forfait garderie 2h30-Tranche 3	2,58 €
		Le forfait garderie 2h30-Tranche 4	2,37 €
		Le forfait garderie 2h30-Tranche 5	2,13 €
		Le forfait garderie 2h30-Tranche 6	1,86 €
		Le forfait garderie 2h30-Tranche 7	1,66 €
		Le forfait garderie 2h30-Tranche 8	1,37 €
		Le forfait garderie 2h30-Tranche 9	0,92 €
	Non cessonnais	Le forfait garderie	4,53 €
Etude-Goûter inclus	Cessonnais	L'étude surveillée-Tranche 1	2,12 €
		L'étude surveillée-Tranche 2	1,96 €
		L'étude surveillée-Tranche 3	1,80 €
		L'étude surveillée-Tranche 4	1,66 €
		L'étude surveillée-Tranche 5	1,48 €
		L'étude surveillée-Tranche 6	1,28 €
		L'étude surveillée-Tranche 7	1,15 €
		L'étude surveillée-Tranche 8	0,94 €
		L'étude surveillée-Tranche 9	0,63 €
	Non cessonnais	L'étude surveillée	2,31 €
Etude + garderie-Goûter inclus	Cessonnais	L'étude + garderie-Tranche 1	3,49 €
		L'étude + garderie-Tranche 2	3,24 €
		L'étude + garderie-Tranche 3	3,00 €
		L'étude + garderie-Tranche 4	2,75 €
		L'étude + garderie-Tranche 5	2,48 €
		L'étude + garderie-Tranche 6	2,13 €
		L'étude + garderie-Tranche 7	1,92 €
		L'étude + garderie-Tranche 8	1,57 €
		L'étude + garderie-Tranche 9	1,05 €
	Non cessonnais	L'étude + garderie	4,39 €

L'article 82 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifie le régime de fixation de la tarification des cantines scolaires. Désormais, les collectivités territoriales assurant la restauration scolaire ont la faculté de déterminer librement le prix de la cantine scolaire en tenant compte des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

ALSH Primaire et Maternel

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2016/2017
ALSH Primaire et Maternel	Cessonnais allocataire CAF ou MSA	La demi-journée ALSH-Tranche 1	4,95 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 2	4,58 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 3	4,25 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 4	3,90 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 5	3,51 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 6	3,01 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 7	2,71 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 8	2,23 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 9	1,47 €
	Cessonnais non allocataire CAF ou MSA	La demi-journée ALSH-Tranche 1	7,29 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 2	6,77 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 3	6,28 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 4	5,76 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 5	5,18 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 6	4,44 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 7	4,00 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 8	3,28 €
		La demi-journée ALSH-Tranche 9	2,19 €
	Non cessonnais allocataire CAF ou MSA	La demi-journée ALSH	7,43 €
	Non cessonnais non allocataire CAF ou MSA	La demi-journée ALSH	9,14 €
	Public ALSH	La sortie piscine ou stade d'eaux vives	2,00 €
	Personne n'ayant pas prévenu de sa présence à l'ALSH	La demi-journée ALSH	4,95 €
	Personne n'ayant pas prévenu de son absence à l'ALSH	La demi-journée ALSH	4,95 €

Pour l'ALSH :

Pour bénéficier du statut "Cessonnais allocataire CAF ou MSA", l'usager a l'obligation de fournir son numéro d'allocataire CAF ou MSA au moment de l'inscription

Possibilité de payer les prestations ALSH en bons CAF ou MSA. Toute inscription à l'ALSH fait l'objet d'une facturation systématique avec possibilité d'annulation sur présentation d'un justificatif d'absence

Conditions de réservation et de modifications des réservations des repas, garderie, étude et ALSH :

- le portail famille sera désormais l'unique façon d'inscrire, de désinscrire un enfant aux services périscolaires et de restauration

- le délai de modification de réservations via le portail famille est **de 36 heures.**

Exemple : Le **lundi** (jusqu'à minuit) l'usager pourra réserver ou annuler **pour le mercredi et les jours suivants, le mardi** l'usager pourra réserver ou annuler **pour le jeudi et les jours suivants…..**

En contrepartie, passé ce délai, le portail famille sera bloqué, ce qui a pour conséquence :

Cas n°1 : Repas réservé , enfant absent : application du tarif de 7,50€

Cas n°2 : Repas non réservé , enfant présent : application du tarif de 6,20€

Dans ces deux cas, en deçà **du délai de 36 heures**, la facturation sera automatique (sauf sur présentation d'un justificatif médical ou d'un certificat de congé de présence parentale / enfant malade ou d'une attestation sur l'honneur transmis avant la fin du mois courant)

Activités Jeunesse

Détail prestation	Public concerné	Unité facturée	Tarifs en € 2016/2017
Carte d'adhésion L'Escale	Jeunes 14-17 ans	Carte d'adhésion annuelle	5,00 €
Tarifs dégressifs stages et aide aux séjours	Cessonnais -25 ans	Remise en %-Tranche 1	0%
		Remise en %-Tranche 2	-7%
		Remise en %-Tranche 3	-14%
		Remise en %-Tranche 4	-21%
		Remise en %-Tranche 5	-29%
		Remise en %-Tranche 6	-39%
		Remise en %-Tranche 7	-45%
		Remise en %-Tranche 8	-55%
		Remise en %-Tranche 9	-70%
Adhésion studio répétition service jeunesse	Groupes	L'adhésion annuelle	20,00 €
	Groupes institutions	L'adhésion annuelle	100,00 €
Accès à l'Escale pour les vacances scolaires	Jeunes 11-13 ans allocataire CAF ou MSA	La demi journée-Tranche 1	2,76 €
		La demi journée-Tranche 2	2,57 €
		La demi journée-Tranche 3	2,37 €
		La demi journée-Tranche 4	2,18 €
		La demi journée-Tranche 5	1,96 €
		La demi journée-Tranche 6	1,69 €
		La demi journée-Tranche 7	1,52 €
		La demi journée-Tranche 8	1,25 €
		La demi journée-Tranche 9	0,83 €
	Jeunes 11-13 ans non allocataire CAF ou MSA	La demi journée-Tranche 1	4,92 €
		La demi journée-Tranche 2	4,84 €
		La demi journée-Tranche 3	4,69 €
		La demi journée-Tranche 4	4,46 €
		La demi journée-Tranche 5	4,16 €
		La demi journée-Tranche 6	3,73 €
		La demi journée-Tranche 7	3,24 €
		La demi journée-Tranche 8	2,65 €
		La demi journée-Tranche 9	1,89 €
	Non cessonnais allocataire CAF ou MSA	La demi journée	5,51 €
	Non cessonnais non allocataire CAF ou MSA	La demi journée	7,68 €
Séjour à la montagne	Jeunes	Le séjour	450,00 €
Séjour d'été	Jeunes	Le séjour	300,00 €

L'adhésion sera facturée aux jeunes désirant bénéficier d'un accès à :

- la structure et aux activités proposées
- des réductions au cinéma et sorties (application de la délibération du 13 avril 2005 et du 31 mai 2006)

Autorisation de déficit sur les comptes des camps du service Jeunesse limité à 25% pour trois camps par an maximum organisés par le service jeunesse, en fixant les modalités d'inscription suivantes :

- effectif de 6 pour un minimum initialement requis de 8 inscriptions
- effectif de 8 pour un minimum initialement requis de 10 inscriptions
- effectif de 10 pour un minimum initialement requis de 12 inscriptions

en deçà de ces seuils, le séjour sera annulé.

Pour les activités spécifiques :

- de 1 € à 15 € : prise en charge de 30% par la ville
- au delà de 15 € : application du tarif dégressif

Aides aux séjours

Les aides aux séjours s'appliquent exclusivement aux organismes de vacances cessonnais (ALSH, Escale, Cesson Vacances Nature..) et pour les élèves du premier et second degré (Ecoles Bourchevreuil, Beausoleil et Notre Dame, Collège Bourgchevreuil et Lycées Sévigné, Ozanam) ainsi que les élèves en situation de handicap ou de précocité fréquentant un établissement hors commmune.

Les aides aux séjours s'appliquent uniquement sur la base du coût du voyage restant à la charge de la famille après déduction des aides des autres organismes (Ex : Conseil Départemental, CAF etc..)

Le % d'aide au séjour accordé par la ville sera calculé sur un coût de séjour plafonné à 350€.

Musique

Public concerné	Détail prestation	Unité facturée	Tarifs en € 2016/2017
Cessonnais	Formation musicale sans instrument	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	60,52 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	56,39 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	52,23 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	48,08 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	43,36 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	37,39 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	33,83 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	27,90 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	18,96 €
	Débutant instrumentiste et formation musicale intégrée-Cours semi-débutant	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	132,26 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	119,61 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	107,02 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	94,43 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	79,96 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	61,86 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	51,17 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	32,84 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	15,13 €
	Cursus normal ou formule ado (année 2 et +)	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	179,86 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	163,05 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	146,28 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	129,47 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	110,14 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	86,04 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	71,72 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	47,45 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	25,16 €
	Parcours atelier	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	101,32 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	94,33 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	87,31 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	80,27 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	72,32 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	62,25 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	56,26 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	46,24 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	31,19 €
	Pratique collective seule	Adhésion trimestrielle	7,14 €
	Pratique des groupes amateurs (1)	Adhésion annuelle	297,00 €
Non cessonnais	Formation musicale sans instrument	Adhésion trimestrielle	68,00 €
	Débutant instrumentiste et formation musicale intégrée-Cours semi-débutant	Adhésion trimestrielle	248,54 €
	Cursus normal ou formule ado (année 2 et +)	Adhésion trimestrielle	358,36 €
	Parcours atelier	Adhésion trimestrielle	109,82 €
	Pratique collective seule	Adhésion trimestrielle	7,99 €
	Pratique des groupes amateurs (1)	Adhésion annuelle	330,48 €
Tout public	Location d'instrument à l'année	Tarif annuel	157,00 €
	Frais de dossier si désistement après le premier cours	Le forfait annuel	15,00 €

Les tarifs incluent la participation financière des familles de 3 € pour le spectacle de fin d'année qui est gratuit pour les parents et les élèves.
A titre exceptionnel, il reste possible que certains projets plus lourds puissent faire l'objet d'une billetterie spécifique.

(1) Forfait divisible par le nombre de participants du groupe soit 9h par an en soutien à utiliser librement (horaire à définir avec le professeur)

Règles de remboursements des prestations en cas de cours non assurés par le pôle culturel :

Différents cas sont à prendre en compte :

- cours de FM* : remboursement calculé sur le forfait FM seule (même si l'élève prend aussi des cours de FI)
- cours de FI* : remboursement calculé sur le forfait FI/FM/PC (même si l'élève ne prend pas de cours de FM et/ou de PC)
- cours en ateliers : remboursement calculé sur le forfait Atelier
- cours de PC* ou de PAC* : aucun remboursement n'est effectué

Nota : le remboursement de cours ne donne pas lieu au remboursement de la location d'instrument (forfait annuel indivisible)

Si le remboursement est dû à des absences isolées ou consécutives des enseignants faisant chuter le nombre de cours sous les 30 cours de l'année scolaire, les cours ne sont pas décomptés en "pratique collective"

* FM = Formation Musicale, FI = Formation Instrumentale, PC = Pratique Collective, PAC = Pratique Amateur Collective.

Danse

Public concerné	Détail prestation	Unité facturée	Tarifs en € 2016/2017
Cessonnais	Forfait découvertes 1 - "Eveil 1 ou 2 et Classique Adulte débutant" - 45 mn	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	47,26 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	43,95 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	40,64 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	37,33 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	33,55 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	28,83 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	25,99 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	21,27 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	14,18 €
	Forfait découvertes 2 - "Initiation 1 ou 2, danse sensitive, hip hop découverte, cycle observation 1 ou 2"- 1h	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	77,18 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	71,78 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	66,37 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	60,97 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	54,79 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	47,07 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	42,44 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	34,73 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	23,15 €
	Forfait découvertes 3 - "Initiation 1 ou 2, cycle observation 1 ou 2" - 2h	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	110,00 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	102,30 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	94,60 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	86,90 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	78,10 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	67,10 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	60,50 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	49,50 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	33,00 €
	Forfait préférences - Cycle observation 3, cours élémentaires, cours supérieurs, Hip hop (hors découverte) - Jazz adultes et contemporain - 1h30	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	105,06 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	97,71 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	90,35 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	83,00 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	74,59 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	64,09 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	57,78 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	47,28 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	31,52 €
	Forfait passions - Deux cours techniques et plus (2h15 et +) sur décision pédagogique - 1 cours techique ou plus et atelier chorégraphique sur décision pédagogique (3h et +)	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	150,62 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	140,08 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	129,53 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	118,98 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	106,94 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	91,90 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	82,83 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	67,78 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	44,88 €
Non cessonnais	Forfait découvertes 1 - "Eveil 1 ou 2 et Classique Adulte débutant" - 45 mn	Adhésion trimestrielle	64,60 €
	Forfait découvertes 2 - "Initiation 1 ou 2, danse sensitive, hip hop découverte, cycle observation 1 ou 2"- 1h	Adhésion trimestrielle	105,06 €
	Forfait découvertes 3 - "Initiation 1 ou 2, cycle observation 1 ou 2" - 2h	Adhésion trimestrielle	155,00 €
	Forfait préférences - Cycle observation 3, cours élémentaires, cours supérieurs, Hip hop (hors découverte) - Jazz adultes et contemporain - 1h30	Adhésion trimestrielle	143,14 €
	Forfait passions - Deux cours techniques et plus (2h15 et +) sur décision pédagogique - 1 cours techique ou plus et atelier chorégraphique sur décision pédagogique (3h et +)	Adhésion trimestrielle	205,02 €
Tout public	Spectacle de fin d'année (tous les 2 ans)	Le spectacle	6,00 €
	Frais de dossier si désistement après le premier cours	Le forfait annuel	15,00 €

Il est proposé la fixation d'un cours moyen supérieur à 11 élèves. Cet effectif moyen est calculé de la facon suivante :
nombre d'élèves inscrits à l'école/ nombre de cours par semaine

La somme de 3 € (incluse dans le tarif de l'inscription) procure des invitations gratuites par élèves, pour le spectacle bisannuel de fin d'année.
Les places supplémentaires seront à 6 €.

Pour les forfaits préférences et découvertes, possibilité d'un deuxième cours pour le même tarif sous conditions pédagogiques

Règles de remboursements des prestations en cas de cours non assurés par le pôle culturel :

Pour les cours collectifs de danse, le remboursement est calculé sur le forfait appliqué à l'élève.

Arts Plastiques

Public concerné	Détail prestation	Unité facturée	Tarifs en € 2016/2017
Cessonnais	Cours éveil - Enfants	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	48,96 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	45,53 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	42,11 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	38,68 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	34,76 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	29,87 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	26,93 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	22,03 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	14,69 €
	Atelier seul - Adolescents/Adultes	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	48,96 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	45,53 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	42,11 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	38,68 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	34,76 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	29,87 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	26,93 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	22,03 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	14,69 €
	Cours 1h30 - Enfants/Adolescents/Adulte	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	70,38 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	65,45 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	60,76 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	55,60 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	49,97 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	42,93 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	38,71 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	31,67 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	21,11 €
	Cours 2 h - Adolescents/Adultes	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	95,54 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	88,85 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	82,16 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	74,46 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	67,83 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	58,28 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	52,55 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	42,99 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	28,66 €
	2 Cours 2 h - Adolescents/Adultes	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	126,14 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	117,31 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	108,48 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	99,65 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	89,56 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	76,95 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	69,38 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	56,76 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	37,84 €
	3 Cours 2 h - Adolescents/Adultes	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	154,36 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	143,55 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	132,75 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	121,94 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	109,60 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	94,16 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	84,89 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	69,46 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	46,31 €

Arts Plastiques

Public concerné	Détail prestation	Unité facturée	Tarifs en € 2016/2017
Cessonnais	Cours 2 h avec histoire de l'art - Adolescents/Adultes	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	110,50 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	102,77 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	95,03 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	87,29 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	78,46 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	67,40 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	60,77 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	49,73 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	33,15 €
	2 Cours 2 h avec histoire de l'art - Adolescents/Adultes	Adhésion trimestrielle-Tranche 1	141,10 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 2	131,22 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 3	121,35 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 4	111,47 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 5	100,18 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 6	86,07 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 7	77,61 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 8	63,50 €
		Adhésion trimestrielle-Tranche 9	42,33 €
Non cessonnais	Cours éveil - Enfants	Adhésion trimestrielle	71,06 €
	Atelier seul - Adolescents/Adultes	Adhésion trimestrielle	71,06 €
	Cours 1h30 - Enfants/Adolescents/Adulte	Adhésion trimestrielle	102,00 €
	Cours 2 h - Adolescents/Adultes	Adhésion trimestrielle	138,38 €
	2 Cours 2 h - Adolescents/Adultes	Adhésion trimestrielle	182,92 €
	3 Cours 2 h - Adolescents/Adultes	Adhésion trimestrielle	223,72 €
	Cours 2 h avec histoire de l'art - Adolescents/Adultes	Adhésion trimestrielle	160,14 €
	2 Cours 2 h avec histoire de l'art - Adolescents/Adultes	Adhésion trimestrielle	204,50 €
Tout public	Frais de dossier si désistement après le premier cours	Le forfait annuel	15,00 €

Il est proposé la fixation d'un cours moyen supérieur à 11 élèves.

Aucun nouveau cours ne pourra être ouvert si l'effectif est inférieur à 7 élèves. Cet effectif est calculé de la facon suivante :
nombre d'élèves inscrits à l'école/ nombre de cours par semaine

Personnel Communal

Tranches des tarifs dégressifs Application aux tranches du quotient familial Personnel communal	Seuil	Plafond	Prise en charge par tranche
Tranche A	2 001		**10%**
Tranche B	1 063	2 000	**30%**
Tranche C	0	1 062	**50%**

Pour le personnel communal * :
Application de la grille des tarifs dégressifs ci dessus , après instruction du dossier à l'Espace Citoyen au mois de juin.
Prestations concernées :
Espace aquatique
Ecoles de sports
Golf
Stade d'eaux vives
Pôle culturel : arts plastiques, danse, musique, programmation culturelle
Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Le dispositif est limité :
- à l'agent, son conjoint et ses enfants
- à deux activités annuelles (cours, abonnements annuels) au choix de l'agent et à l'ALSH

Pour le personnel communal , la base du calcul des tarifs dégressifs sera le tarif cessonnais correspondant

***On entend par personnel communal :**
Les agents de la collectivité et du CCAS **en position d'activité**.
Les agents **permanents et les agents en contrat aidés** (souvent 1 an à 2 ans de contrat, contrat d'avenir, contrat d'insertion et contrat d'apprentissage).
Les agents permanents : stagiaire, titulaire, non titulaire sur poste permanent, agents qui remplacent des agents en disponibilité, en congé parental, en temps partiel, ou en détachement et qui ont un contrat d'au moins de 6 mois.
Sont exclus :
- Les retraités
- les agents en disponibilité, en congé parental ou en détachement
- Les agents horaires à l'année, les renforts occasionnels, les besoins saisonniers,
- les agents recrutés temporairement soit dans l'attente d'une décision de vacance de poste soit pour remplacer des agents en absence maladie, maternité et autres raisons diverses (Ex : formation)

Tranches des Tarifs Dégressifs

Tranches des tarifs dégressifs Application aux tranches du quotient familial	Seuil	Plafond	Prise en charge par tranche
Tranche 1	1346		**0%**
Tranche 2	1251	1345	**7%**
Tranche 3	1158	1250	**14%**
Tranche 4	1063	1157	**21%**
Tranche 5	955	1062	**29%**
Tranche 6	820	954	**39%**
Tranche 7	740	819	**45%**
Tranche 8	605	739	**55%**
Tranche 9	0	604	**70%**

Grille de dégressivité indicative
Les tarifs qui s'appliquent sont ceux votés dans les grilles des tarifs dégressifs afférentes à chaque prestation